

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-sept,

le 26 septembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Océane du Complexe Joseph Deux à Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
21 SEPTEMBRE 2017

DATE d'AFFICHAGE
2 OCTOBRE 2017

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 32
Votants : 36

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mmes Marie-Thérèse CABON, - Béatrice DENIGOT, - Bernadette GRIGNON, - M. Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT

Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Odile JARLIGANT a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°106-2017 –FINANCES - BUDGET ANNEXE LOCATIONS IMMOBILIERES (401) – DECISION
MODIFICATIVE N°1**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que, par délibération n° 43-2017 en date du 4 avril 2017, le budget primitif 2017 du budget annexe Locations immobilières a été adopté.

Il précise que suite à la réalisation d'un nouvel emprunt en date du 15 juin 2017, auprès du Crédit Agricole, affecté pour 100 000 € au budget annexe Locations immobilières (quote-part d'un emprunt global de 1 600 000 € réparti sur 5 budgets annexes), il convient d'ajuster les crédits ouverts en section d'investissement et en section de fonctionnement, au titre du remboursement de la dette.

| Section de fonctionnement | | | |
|--|---------------|---|----------|
| Dépenses | | Recettes | |
| 6226 Honoraires | -1 000 | | |
| Chapitre 011 Charges à caractère général | -1 000 | | |
| 66111 - Intérêts réglés à l'échéance | +1 000 | | |
| Chapitre 66 Charges financières | +1 000 | | |
| Total Dépenses de Fonctionnement | 0 | Total Recettes de Fonctionnement | 0 |
| Section d'investissement | | | |
| Dépenses | | Recettes | |
| 1641 Emprunts en euros | +2 500 | | |
| Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées | +2 500 | | |
| 2313 Constructions en-cours | -2 500 | | |
| Chapitre 23 Immobilisations en cours | -2 500 | | |
| Total Dépenses d'Investissement | 0 | Total Recettes d'investissement | 0 |

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget annexe Locations immobilières (401), telle que présentée ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 03/10/17

Le Président,



[Handwritten signature]